



Pour diffusion immédiate : 21/12/2023

GOVERNEURE KATHY HOCHUL

LA GOUVERNEURE HOCHUL SIGNE UNE DISPOSITION LÉGISLATIVE VISANT À PROTÉGER LES NEW-YORKAIS À FAIBLES REVENUS CONTRE LA FRAUDE

La législation S.6088/A.4023-A exige que les magasins acceptant les cartes de transfert électronique de prestations avertissent les clients des risques de clonage et de la façon de se protéger contre cette pratique

La gouverneure Kathy Hochul a signé aujourd'hui la loi S.6088/A.4023-A visant à protéger les New-Yorkais à faibles revenus contre la fraude en obligeant les magasins acceptant les cartes de transfert électronique de prestations à avertir les clients du risque de clonage. On parle de clonage lorsqu'un escroc installe un dispositif sur un terminal de point de vente qui saisit les données de la carte et le code pin du titulaire, ce qui permet à l'escroc de prélever des fonds sur les prestations de la victime. En sensibilisant les gens au problème de clonage, cette loi permettra d'éviter que les New-Yorkais ne tombent victimes de cette pratique et ne perdent leurs prestations SNAP ou leur aide en espèces.

« Du lait maternisé aux produits frais, les New-Yorkais utilisent leurs cartes EBT pour acheter des produits essentiels et s'assurer que leurs familles sont nourries et en bonne santé », **a déclaré la gouverneure Hochul.** « Nous prenons des mesures pour protéger les New-Yorkais contre les escrocs qui dérobent l'argent de leurs poches en nous assurant que les clients sont conscients du phénomène de clonage et en veillant à ce qu'ils sachent comment se protéger pour ne pas en être victimes. »

De nombreux New-Yorkais ne sont pas conscients des risques de clonage, jusqu'à ce qu'il soit trop tard. Une fois que les fraudeurs ont saisi les données de la carte d'un individu et son numéro d'identification, ils peuvent vider les comptes de la victime. La législation S.6088/A.4023-A permet de protéger les consommateurs en exigeant que les commerces qui acceptent les cartes EBT placent un panneau au point de vente avec un avis informant les clients de cette pratique. En outre, la législation exige que cet avis indique les mesures à prendre par les clients pour se protéger, ainsi que d'autres ressources.

Le sénateur John C. Liu a déclaré : « Le problème de clonage des cartes EBT ne cesse de s'aggraver dans tout l'État et il convient de s'y attaquer au niveau des points de vente afin de protéger au mieux les New-Yorkais à faibles revenus qui dépendent de cette prestation pour nourrir leur famille. Nous remercions la gouverneure Hochul

d'avoir promulgué cette loi importante et la députée Rozic d'avoir défendu cet effort auprès de l'Assemblée, et d'avoir veillé à ce que tous les New-Yorkais disposent des informations dont ils ont besoin pour assurer leur sécurité et celle de leur famille. »

Nily Rozic, membre de l'Assemblée, a déclaré : « Chaque jour, de plus en plus de New-Yorkais à faibles revenus risquent de se faire dérober leurs allocations SNAP sans aucun recours possible. C'est pourquoi il est essentiel de sensibiliser les consommateurs et de prévoir des protections pour ceux qui dépendent de leurs cartes EBT pour mettre du pain sur la table. Je remercie la sénatrice Liu d'avoir défendu cette cause sans relâche et la gouverneure Hochul d'avoir promulgué cet important projet de loi. »

Les New-Yorkais dont les prestations SNAP ou Public Assistance ont été dérobées électroniquement peuvent remplir une simple demande afin qu'elles leur soient remplacées. Tous les détenteurs de cartes EBT doivent cependant rester vigilants face à ces escroqueries et prendre quelques précautions fondamentales pour se protéger, notamment en inspectant attentivement les dispositifs de point de vente, en changeant régulièrement leur code PIN et en vérifiant fréquemment l'historique de leurs transactions.

Toute personne dont les prestations ont été dérobées doit immédiatement contacter le service d'assistance téléphonique EBT pour signaler le vol de sa carte et demander une nouvelle carte EBT. Les New-Yorkais peuvent joindre le service d'assistance téléphonique :

- o en composant le 1-888-328-6399 ;
- o en se rendant sur le site [ConnectEBT](#) ; ou
- o en utilisant l'application mobile ConnectEBT.

Après avoir signalé le vol de leur carte EBT et sollicité une nouvelle carte, les New-Yorkais peuvent obtenir des informations sur la procédure de demande de remplacement des prestations en cliquant sur le lien [suivant](#). Les bénéficiaires éligibles recevront la somme la moins élevée entre le montant des prestations volées et le double de l'allocation mensuelle totale reçue au cours du mois précédant le vol des prestations.

###

D'autres informations sont disponibles sur www.governor.ny.gov.
État de New York | Executive Chamber | press.office@exec.ny.gov | 518.474.8418
Inscrivez-vous pour recevoir les informations les plus récentes du Bureau de la gouverneure :
ny.gov/signup | Envoyez NEW YORK par SMS au 81336

[SE DÉSABONNER](#)